

## **Code de conduite pour les exploitants d'hélicoptères membres de la SHA**

Si une compagnie d'hélicoptères est tentée de signaler les atterrissages et les mouvements aux autorités locales, tôt ou tard, cela deviendra la norme dans toute la Suisse. L'effort demandé à chaque communauté sera énorme. Ce n'est pas dans l'intérêt de nos entreprises.

De telles demandes, comme celles de la municipalité de Lauterbrunnen par exemple, n'ont jamais été dans l'intérêt de l'OSAC. Et s'ils l'ont fait, c'est à l'OFAC de superviser les entreprises et non à la municipalité.

Bien entendu, les droits de propriété du propriétaire foncier sont réservés. Au mieux, la municipalité peut interdire l'atterrissage sur les terrains municipaux. Toutefois, si la municipalité n'est pas propriétaire du terrain, elle ne peut pas en disposer. Seul l'OFAC peut le faire, ainsi que la base juridique associée, si cela est nécessaire.

C'est toujours l'OFAC et non la municipalité qui est responsable de l'aviation.

Le personnel des compagnies d'hélicoptères doit être informé que - chaque fois qu'il contacte la municipalité ou toute autre personne pour nuire au concurrent - il le fait pour renforcer le sentiment de légitimité de la municipalité à prendre des mesures et à les réglementer. Cela nuit aux compagnies d'hélicoptères, qui sont obligées par la municipalité de fournir de plus en plus d'informations sur leurs activités sur le territoire municipal.

Notre attitude doit être la suivante : personne ne contacte les communes afin de nuire une autre entreprise. Plus souvent nous contactons la commune ou l'OFAC en tant que compagnie d'hélicoptères, plus nous engageons du personnel pour contrôler plus étroitement toutes les compagnies d'hélicoptères. Il en résulte une augmentation des activités de surveillance et de contrôle.

---

### **CODE DE CONDUITE :**

**Toutes les compagnies d'hélicoptères sont unies derrière l'industrie de l'hélicoptère.**

- **Évitez les conflits dans les contacts directs mutuels et, en cas de doute, défendez un concurrent.**
- **Restez groupés contre tout ce qui vient de l'extérieur et ne contactez pas directement les autorités.**
- **Les problèmes doivent d'abord être discutés au sein de l'association.**